Publié le :
21 SEP. 2026

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-041 :

Marché N° 2026-003 – Lot 1 – entre la Ville et la Société SMDB – 30 rue Louis Pradel – 69960 CORBAS signé le 1er juin 2026.

Objet : Travaux de réagencement de deux restaurants scolaires

Lot 1 : démolition et maçonnerie

Durée : Le délai global des travaux est de 3 mois.
La période de préparation et de fabrication est de 5 semaines maximum à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.
La période de travaux est de 6 semaines maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux
Les OPR des deux sites auront lieu le 17 août 2026
La réception des travaux des deux sites est prévue le 24 août 2026.

Montant : 8 760 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-042 :

Marché N° 2026-003 – Lot 2 – entre la Ville et la SAS DSL – 36 rue des Martyrs de la résistance – 42800 RIVE DE GIER signé le 1er juin 2026.

Objet : Travaux de réagencement de deux restaurants scolaires

Lot 2 : plâtrerie, peinture, faux plafond, menuiseries intérieures

Durée : Le délai global des travaux est de 3 mois.
La période de préparation et de fabrication est de 5 semaines maximum à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.
La période de travaux est de 6 semaines maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux
Les OPR des deux sites auront lieu le 17 août 2026
La réception des travaux des deux sites est prévue le 24 août 2026.

Montant : 29 702,50 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-043 :

Marché N° 2026-003 – Lot 3 – entre la Ville et la SARL BLEU ELECTRIQUE – 45 rue du Marais – 69100 VILLEURBANNE signé le 1er juin 2026.

Objet : Travaux de réagencement de deux restaurants scolaires

Lot 3 : électricité

Durée : Le délai global des travaux est de 3 mois.
La période de préparation et de fabrication est de 5 semaines maximum à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.
La période de travaux est de 6 semaines maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux
Les OPR des deux sites auront lieu le 17 août 2026
La réception des travaux des deux sites est prévue le 24 août 2026.

Montant : 6 595,41 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-044 :

Marché N° 2026-003 – Lot 4 – entre la Ville et la SAS EGL - FAUCHE – 7 ter rue Pierre Dupont – 69960 COLLONGES AU MONT D'OR signé le 1er juin 2026.

Objet : Travaux de réagencement de deux restaurants scolaires

Lot 4 : plomberie CVC

Durée : Le délai global des travaux est de 3 mois.
La période de préparation et de fabrication est de 5 semaines maximum à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.
La période de travaux est de 6 semaines maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux
Les OPR des deux sites auront lieu le 17 août 2026
La réception des travaux des deux sites est prévue le 24 août 2026.

Montant : 23 020 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-045 :

Marché N° 2026-003 – Lot 5 – entre la Ville et la SAS DSL – 36 rue des Martyrs de la Résistance – 42800 RIVE DE GIER signé le 1er juin 2026.

Objet : Travaux de réagencement de deux restaurants scolaires

Lot 5 : carrelage

Durée : Le délai global des travaux est de 3 mois.
La période de préparation et de fabrication est de 5 semaines maximum à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.
La période de travaux est de 6 semaines maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux
Les OPR des deux sites auront lieu le 17 août 2026
La réception des travaux des deux sites est prévue le 24 août 2026.

Montant : 3 229 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-046 :

Marché N° 2026-003 – Lot 6 – entre la Ville et la Société LCA – CONSTRUCTION ARBRESLOISE – 276 allée de grands champs – ZI la Pontchonnière – 69210 SAIN BEL signé le 1er juin 2026.

Objet : Travaux de réagencement de deux restaurants scolaires

Lot 6 : menuiseries extérieures

Durée : Le délai global des travaux est de 3 mois.
La période de préparation et de fabrication est de 5 semaines maximum à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.
La période de travaux est de 6 semaines maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux
Les OPR des deux sites auront lieu le 17 août 2026
La réception des travaux des deux sites est prévue le 24 août 2026.

Montant : 2 646,88 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-047 :

Marché N° 2026-009 – entre la Ville et la Société TRAJECTOIRES REFLEX – 30 rue Pré Gaudry – 69007 LYON signé le 05 juin 2026.

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à l'élaboration du projet éducatif et social du territoire

Durée : Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification.

Montant : Tranche ferme (construction, co-animation, formation) : 14 800 € HT

Tranche optionnelle 1 (consultations) : 4 750 € HT

Tranche optionnelle 2 (écriture) : 4 600 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-048 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-0030 – Lot 11 – entre la Ville et la Société POMONA – 3 avenue du Docteur Ténine – 92160 ANTONY signé le 19 juin 2026.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la ville

Lot 11 : fruits et légumes frais bio

Le montant a été conclu avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT. Ce montant maximum, trop bas, ne permettant pas d'exécuter les bons de commande sur une année complète, le marché a fait l'objet de 3 reconductions anticipées.
Le montant maximum est quasiment atteint, soit 37 330,42 € HT.
L'avenant a pour objet de modifier l'article 2,4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et l'article 2 de l'Acte d'Engagement, en portant le montant annuel maximum à 56 000 € HT pour la dernière année du marché.

Durée : L'avenant prend effet à compter de la date d'atteinte du montant maximum pour la dernière année d'exécution.

Montant : Les prix unitaires prévus au BPU demeurent inchangés.

Montant initial du marché : 40 000 x 4 = 160 000 € HT
Montant du marché suite à l'avenant 1 = (3x40 000) + 56 000 = 176 000 € HT
Soit une augmentation de 10 %.

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-049 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-0002 – Lot 4 – entre la Ville et la Société ATB – 52 rue Paul et Marc Barbezat – 69150 DECINES CHARPIEU signé le 11 juin 2026.

Objet : création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 4 : charpente bois couverture Murs Paille

L'avenant a pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires :

- l'implantation d'une ligne de vie fixe en toiture est préférée aux crochets initialement prévus au marché afin de faciliter l'entretien des futurs panneaux photovoltaïques ;

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant ne présente pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-050 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-0002 – Lot 5 – entre la Ville et la Société ANDRE VAGANAY SAS – route de Chasse – 69360 SOLAIZE signé le 12 juin 2026.

Objet : création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 5 : revêtement des façades bardage

L'avenant a pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires :

- l'aspect des murs étant satisfaisant, les surfaces d'enduit peuvent être réduites et optimisées, notamment sur les parties intérieures de la légumerie ;

- sur les conseils du Maître d'Oeuvre, il est proposé de réaliser la façade avec un enduit à la chaux sur une ITE en fibre de bois.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une moins value de 7 857,88 € HT.

Le montant total du marché est porté de 101 272,45 € HT à 93 414,57 € HT.

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-051 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-0002 – Lot 8 – entre la Ville et la Société ESPACS – 18 rue d'Italie – 69780 MIONS signé le 12 juin 2026.

Objet : création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 8 : clôtures

L'avenant a pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires :

- ajustements du linéaire de clôtures, à la suppression de prestations et modifications de portails ;
- fourniture de 96 mètres linéaires de clôtures de type grillage treillis soudés hauteur 1,80m de type NYLOFOR 2D non posés ;
- fourniture et pose d'un portail pivotant de 4 mètres de large et hauteur 1,60m 2V motorisé pour faciliter l'accès sur le site des engins agricoles ;
- fourniture et pose d'un portail pivotant 2V de 4m de large, initialement prévu à 3m de large.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une moins value de 451 € HT.

Le montant total du marché est porté de 90 000 € HT à 89 549 € HT.

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-052 :

Avenant n°3 au marché N° 2024-0043 – Lot 1 – entre la Ville et la Société FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE (FCH) SARL – 570 rue des Mercières – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 10 juin 2026.

Objet : Achat de produits d'entretien, hygiène, ouate et petit matériel de nettoyage

Lot 1 : produits d'entretien, hygiène, ouate et petit matériel de nettoyage

Les circonstances géopolitiques exceptionnelles liées au conflit au Moyen Orient ont un impact économique sur l'exécution des marchés publics en cours.
Cette crise se traduit essentiellement par une flambée du prix des matières premières et composants, une pénurie de certains matériaux, et une hausse substantielle de différentes charges extra-contractuelles (électricité, gaz, salaires).
Pour faire face au contexte de hausse te volatilité des prix, l'avenant a pour objet d'adapter temporairement les conditions financières :
- d'acter des changements de références ;
- de suspendre la clause de révision des prix et de substituer temporairement aux prix unitaires du BPU les prix unitaires définis dans le BPU révisé.

Montant : Le montant maximum du marché demeure inchangé.

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-053 :

Marché N° 2026-006 – entre la Ville et la Société HIE EQUIPEMENT – 284 rue de l'Eygala – ZA Centr'Alp – 38430 MOIRANS signé le 25 juin 2026.

Objet : Achat et installation de chambres froides pour le stockage et la production agricole (légumes et fruits) de la Ferme Urbaine.

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée prévisionnelle de 29 mois, incluant deux ans minimum de garantie.
Le marché prend fin à l'achèvement de la garantie.

Montant : 64 750 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-054 :

Marché N° 2026-018 – entre la Ville et la Société PLEINBOIS – 703 route de l'Isle sur Sorgue – 84250 LE THOR signé le 29 juillet 2026.

Objet : Maintenance des aires de jeux.

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 5 septembre 2026, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 53 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-055 :

Marché N° 2026-001 – entre la Ville et la Société D-SECURITE GROUPE – 3 rue Armand Peugeot – 69740 GENAS signé le 30 juillet 2026.

Objet : Maintenance, acquisition et pose des défibrilateurs des différents site de la Ville.

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-056 :

Marché N° 2026-001 – entre la Ville et la Société DEL FORNO PERE ET FILS – 227 route de Montmerle – 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS signé le 29 juillet 2026.

Objet : Prestations de traiteur.

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 53 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-057 :

Marché N° 2026-014 – entre la Ville et la Société ATV AVOCATS ASSOCIES – 11 rue de Chavril – 69110 SAINTE FOY LES LYON signé le 29 juillet 2026.

Objet : Service juridique de représentation et consultations associées – Urbanisme, finances, fonctionnement institutionnel et général.

Groupement de commande entre la Ville et le CCAS.

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le montant maximum annuel est fixé à 53 000 € HT réparti comme suit :

Ville : 50 000 € HT
CCAS : 3 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-058 :

Marché N° 2026-015 – entre la Ville et le Cabinet CORNET VINCENT SEGUREL CVS – 208 rue Garibaldi – 69003 LYON signé le 5 août 2026.

Objet : Service juridique de représentation et consultations associées commande publique, grands projets et contrats complexes, fonction publique, droits et responsabilités des acteurs publics.

Groupement de commande entre la Ville et le CCAS

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant maximum annuel : 30 000 € HT
La répartition entre la Ville et le CCAS est estimée comme suit :

Ville : 25 000 € HT
CCAS : 5 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-053 :

Marché N° 2026-008 – entre la Ville et la Société KMV CONSEILS – 36 rue Burdeau – 69001 LYON signé le 6 août 2026.

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation des politiques publiques.

Durée : Le marché est conclu pour une période ferme de deux ans à compter de sa date de notification.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 80 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-060 :

Marché N° 2026-010 – entre la Ville et la SCP CHARREL ET ASSOCIES – 5 rue de Boussairolles – 34000 MONTPELLIER signé le 5 août 2026.

Objet : Service juridique de représentation et consultations associées commande publique, grands projets et contrats complexes, fonction publique, droits et responsabilités des acteurs publics.

Groupement de commande entre la Ville et le CCAS

Lot 1 : Urbanisme, droit de l'environnement

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 15 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-061 :

Marché N° 2026-010 – Lot 2 – entre la Ville et la SCP CHARREL ET ASSOCIES – 5 rue de Boussairolles – 34000 MONTPELLIER signé le 5 août 2026.

Objet : Prestations de Conseils Juridiques.

Groupement de commande entre la Ville et le CCAS

Lot 2 : Fonction publique, droits et responsabilités des acteurs publics

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 10 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-062 :

Marché N° 2026-010 – Lot 3 – entre la Ville et la SCP CHARREL ET ASSOCIES – 5 rue de Boussairolles – 34000 MONTPELLIER signé le 5 août 2026.

Objet : Prestations de Conseils Juridiques.

Groupement de commande entre la Ville et le CCAS

Lot 3 : Commande publique, grands projets et contrats complexes

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-063 :

Marché N° 2026-010 – Lot 4 – entre la Ville et le Cabinet THOMAS DORD – 41 cours de la Liberté – 69003 LYON signé le 5 août 2026.

Objet : Prestations de Conseils Juridiques.

Groupement de commande entre la Ville et le CCAS

Lot 4 : Finances publiques, fiscalités, droit public économique

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 10 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-064 :

Marché N° 2026-010 – Lot 5 – entre la Ville et la SCP CHARREL ET ASSOCIES – 5 rue de Boussairolles – 34000 MONTPELLIER signé le 5 août 2026.

Objet : Prestations de Conseils Juridiques.

Groupement de commande entre la Ville et le CCAS

Lot 5 : Fonctionnement Institutionnel et Général

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 10 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-065 :

Marché N° 2026-019 – Lot 1 – entre la Ville et la SAS COLINET – ZA LES PLAINES CENTRE DE COMPETENCES – 411 chemin de la Cassette – 69850 SAINT MARTIN EN HAUT signé le 5 août 2026.

Objet : Fourniture de matériels pour la plateforme de compostage de la Ferme Urbaine.

Lot 1 : broyeur de déchetterie

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Le marché prend fin à l'admission sans réserve des matériels.

Montant : 108 350 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-066 :

Marché N° 2026-019 – Lot 3 – entre la Ville et la Société MCDA – ZAC DE JUILLAT – 63260 AIGUEPERSE signé le 5 août 2026.

Objet : Fourniture de matériels pour la plateforme de compostage de la Ferme Urbaine.

Lot 3 : tractant

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Le marché prend fin à l'admission sans réserve des matériels.

Montant : 83 833,33 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-067 :

Marché N° 2026-016 – entre la Ville et la SAS COLINET – ZA LES PLAINES CENTRE DE COMPETENCES – 411 chemin de la Cassette – 69850 SAINT MARTIN EN HAUT signé le 6 août 2026.

Objet : Fourniture d'un tracteur pour la ferme urbaine.

Durée : Le délai maximum de livraison à compter de la notification du marché est de 4 mois maximum.

Montant : 54 000 € HT

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-068 :

Marché subséquent n°1 à l'accord cadre N° 2025-00008 – Lot 2 – entre la Ville et la Société SIC ETANCHEITE SAS – 6 rue Jean Perrin – 69740 GENAS signé le 5 août 2026.

Objet : Travaux de rénovation de la toiture du dojo du Stade Pierre Bourdan.

Lot 2 :Travaux de rénovation et de réfection des toitures et des étanchéités

Durée : Le marché subséquent prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 2 mois :

- la période de préparation est de 1 mois maximum à compter de la notification du marché subséquent ;
- la période de travaux est de 1 mois à compter de la fin de la période de préparation.

Montant : Le lot 2 est un accord cadre multi-attributaires conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 300 000 € HT.

Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon